



**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE
(HABITAT III)**

***DECLARATION DE S. E. JEAN CLAUDE MBWENTCHOU,
MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN
DU CAMEROUN***

Quito, Equateur, 18 octobre 2016

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE HABITAT III ;

EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ;

EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATION EN VOS RANGS ET TITRES RESPECTIFS ;

MESDAMES,

MESSIEURS,

Le Cameroun se réjouit de prendre part, aux côtés de ses paires du monde entier, à cette troisième Conférence des nations unies sur l'Habitat et le Développement urbain Durable Habitat III, vingt ans après le « Sommet de la Ville », HABITAT II, qui s'est tenu à Istanbul en 1996.

En cette circonstance solennelle, je tiens à remercier Monsieur JOAN CLOS, Secrétaire Général de cette Conférence et Directeur Exécutif d'ONU-HABITAT, ainsi que le Gouvernement équatorien, pour l'organisation de cet important évènement.

Mes remerciements vont également au peuple équatorien, pour l'accueil très chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée à Quito.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'urbanisation, par son ampleur et son rythme, affecte gravement l'équilibre territorial et humain tant des zones urbaines que rurales de la grande majorité des pays et notamment les pays en développement, créant ainsi de nombreuses inégalités sociales en milieu urbain. Le défi majeur de maîtrise de ce phénomène, qui interpelle nos pays aujourd'hui, fait de ces assises un moment privilégié de réflexion, et invite nos pays respectifs à prendre des actions concrètes pour amener l'humanité à reconnaître la nécessité de réinventer fondamentalement l'urbanisme, d'élaborer des solutions ambitieuses et de les appliquer avec détermination, c'est-à-dire en affectant au développement urbain tous les moyens humains et financiers nécessaires, si l'on veut construire des villes durables dans le monde.

Au Cameroun, l'urbanisation est une réalité. La proportion de la population urbaine a en effet doublé en 40 ans, passant de 28% en 1976, 38,5% en 1987 à 48% en 2005 et 52% en 2010. Notre pays compte désormais deux métropoles millionnaires (Yaoundé et Douala qui comptent chacune près de deux millions d'habitants) et une dizaine de villes

ayant chacune au-delà de 100 mille habitants. L'armature urbaine du Cameroun, avec ses 312 villes réparties en quasi équilibre sur l'ensemble du territoire national, présente un atout indéniable pour l'économie et le développement de notre pays.

Le Cameroun est donc résolument urbain, mais comme pour la majorité des pays africains, cette urbanisation n'est pas maîtrisée et, au lieu de constituer le levier de la croissance économique, elle s'est traduite par l'expansion anarchique de l'habitat, l'insuffisance des infrastructures et services urbains de base, illustrées par un développement sans précédent des bidonvilles, avec pour corollaires la promiscuité, l'insalubrité et la fracture sociale. Il en résulte les nombreux dysfonctionnements auxquels nos villes sont confrontées et qui conduisent à un contexte urbain marqué par la régression de la production, la stagnation voire la baisse du revenu urbain, l'exposition des populations aux risques divers et à l'aggravation de la pauvreté. En un mot, la pauvreté urbaine et les désordres socioéconomiques qui en découlent se sont considérablement accrus, en obérant par là même la triple fonction économique, culturelle et résidentielle de nos cités. C'est pourquoi les défis auxquels doit répondre le Cameroun face aux fortes pressions annoncées des populations urbaines dans les prochaines années concernent :

- D'une part, les types d'organisation institutionnelle et d'aménagement à prévoir pour accueillir les populations supplémentaires, pour leur offrir des infrastructures adéquates, des logements décents et des opportunités d'emplois suffisantes, pour réduire la pauvreté des populations les plus démunies et fournir au plus grand nombre une vie de qualité ;
- D'autre part, le développement de la productivité par le renforcement des connaissances, des savoir faire, de la technologie et de l'innovation, le développement du secteur privé pour soutenir le développement urbain, promouvoir le partage de l'information et la facilitation de l'accès au crédit.

C'est ce qui explique que l'avenir des villes camerounaises préoccupe au plus haut point Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, ainsi que le Gouvernement camerounais qui, dans sa « Vision du Développement à l'Horizon 2035 », s'est donné pour l'un des principaux objectifs de « maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales

environnantes ». Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement met un accent sur la planification urbaine, la résorption de l'habitat indécemment et la construction de logements pour toutes les couches sociales, l'amélioration de la mobilité urbaine par l'intensification de la construction et de la réhabilitation des voiries urbaines, l'amélioration de l'accès des citoyens aux services urbains de base, et le renforcement de l'industrie, le secteur privé, la gouvernance et les ressources humaines du secteur urbain.

S'agissant de la planification urbaine, le Cameroun a opté pour le recours à une planification réaliste en matière de développement urbain. Désormais, tous les centres urbains, toutes les communes urbaines et les communes urbaines d'arrondissement, devront être dotés de documents d'urbanisme.

En ce qui concerne l'habitat, le problème de logement se pose avec acuité dans les grandes métropoles, du fait de l'exode rural et de l'accroissement de la population. Avec la récession économique qu'a traversé le pays du milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990, la pénurie en logements s'est accentuée et a atteint actuellement un déficit de près d'un million et demi d'unités, avec une croissance annuelle de 10%.

Pour combler ce déficit, mon pays a adopté une nouvelle stratégie qui vise l'augmentation de l'offre en logements décentes et en parcelles constructibles pour le plus grand nombre, notamment pour les couches les plus défavorisées. De manière plus spécifique, cette politique vise :

- La réduction des coûts de construction des logements par des interventions directes de l'Etat et la prise de mesures d'allègements fiscaux sur les matériaux de construction ;
- L'encadrement et la stimulation de l'offre en logements et en parcelles constructibles par les promoteurs privés ;
- L'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- La prise de mesures incitatives permettant l'intervention des professionnels internationaux du secteur, le transfert de technologie dans la construction de logements de masse à des coûts acceptables ;
- La lutte contre l'habitat anarchique et insalubre, à travers l'élaboration en cours d'une stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles, et la mise en œuvre (avec l'appui d'ONU-HABITAT et de l'Union Européenne) du Programme Participatif d'amélioration des bidonvilles ;

- La mise en place d'un partenariat public-privé pour la stimulation de la production de logements.
- la prise de mesures de facilitation et d'encadrement pour des joint-ventures entre investisseurs internationaux et promoteurs immobiliers privés nationaux.

Au plan opérationnel, la stratégie d'amélioration de l'offre de logements s'articule autour de deux axes majeurs:

1. La relance de l'investissement public dans le secteur de l'habitat, notamment à travers les opérateurs institutionnels de l'Etat que sont le Crédit Foncier du Cameroun pour le financement, la Mission d'Aménagement et d'Equipement des terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) pour l'aménagement des parcelles constructibles et la Société Immobilière du Cameroun pour la construction de logements. Dans ce cadre, un programme de construction de 50 000 logements et d'aménagement de 50 000 parcelles a été lancé.
2. La mise en place des mesures incitatives en faveur des investissements privés dans le domaine de l'habitat social à savoir:
 - La mise à la disposition, dans les grands centres urbains, des terrains pour les investisseurs;
 - La prise en charge par l'Etat des infrastructures d'approche;
 - Des allègements fiscaux pour des projets structurants d'une certaine taille (3000 logements au moins).

Pour ce qui est des infrastructures urbaines, le Gouvernement a engagé, au cours des dernières années, un vaste programme de rénovation des infrastructures routières urbaines dans nos principales métropoles. Mais les besoins dans ce domaine sont encore nombreux et considérant le rôle majeur d'une bonne mobilité urbaine dans l'atteinte des objectifs de croissance fixés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement camerounais a décidé du lancement d'un Programme d'intervention d'urgence d'entretien et de réhabilitation des voiries urbaines dans les villes deux plus grandes villes du pays, pour les trois prochaines années.

Ce programme a pour objectif l'amélioration de la mobilité urbaine, d'une part par l'accessibilité dans les quartiers lotis et ceux abritant les représentations diplomatiques et d'autre part par le désenclavement des quartiers populaires. Le coût global du Programme

triennal est de 300 000 000 000 FCFA (trois cent milliards), soit environ 500 millions de dollars.

En matière de la promotion du droit à la ville, le Gouvernement camerounais a pris plusieurs initiatives pour réduire les problèmes sociaux en milieu urbain, à travers plusieurs actions visant :

- l'intégration des groupes marginalisés par le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ;
- la protection des groupes sociaux vulnérables ;
- la prévention et la lutte contre les différents fléaux sociaux ;
- à Susciter le sens d'appropriation, d'appartenance et d'intégration à la cité, notamment la formation des jeunes en difficultés aux métiers urbains et la construction des Centre de jeunes.

En outre, **le corpus réglementaire** en matière d'urbanisme et d'habitat a été profondément enrichi au cours des dernières années par de nombreuses lois portant sur l'urbanisme, la promotion immobilière, la copropriété, la vente des immeubles à construire, les métiers d'agents et de promoteurs immobiliers, le cadre de partenariat (qui encadre le Partenariat Public-Privé), pour ne citer que ceux-là. D'autres textes en cours de finalisation concernent la loi sur l'habitat social, le bail des immeubles d'habitation, les codes de l'habitat et de la construction, etc.

Je ne saurais terminer mon propos sans souligner que cette politique gouvernementale en matière de développement urbain se réalise dans un contexte de décentralisation et de transfert effectif de compétences et de ressources aux collectivités locales.

Notre objectif, c'est de faire en sorte que les responsables municipaux et tous ceux qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu urbain travaillent de manière plus structurée et moins cloisonnée que par le passé. C'est pourquoi la généralisation de la contractualisation se poursuit depuis 2010, à travers la systématisation des protocoles de partenariat ou des contrats de villes « Etat-Commune », en vue de garantir une meilleure exploitation des atouts et des opportunités.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Conscient des défis d'une urbanisation maîtrisée, inclusive et durable communs à la plupart des pays du continent, l'Afrique a tenu à exprimer clairement les préoccupations qu'elle souhaite voir inscrites dans le Nouvel Agenda Urbain qui va être adopté à Quito. Ces préoccupations tiennent compte des spécificités de l'Afrique.

Pour sa part, en cohérence avec cette position africaine, sous la très haute impulsion de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République, le Cameroun, fidèle à ses engagements internationaux, après avoir organisé son premier Forum Urbain en 2014 qui a regroupé plus de 740 participants et qui a permis de discuter des défis et perspectives en matière d'urbanisation du pays, a produit son rapport National en vue de sa participation à la conférence Habitat III. Celui-ci retrace les principales avancées de notre pays en matière d'urbanisation, de promotion de la gouvernance, notamment avec l'implication des collectivités locales à la résolution des problèmes quotidiens des populations, depuis Habitat II en 1996. Ce document énonce aussi les perspectives pour les vingt prochaines années. Le Cameroun a de ce fait pris part au niveau du continent, à toutes les rencontres préparatoires (Nairobi, Addis-Abeba, Abuja, Rabat) ayant permis la formulation et l'adoption de la Position Commune Africaine dans le nouvel Agenda urbain. Il se félicite de ce que le projet de Nouvel Agenda Urbain qui sera adopté à Quito intègre non seulement les Objectifs de Développement Durables (ODD), adoptés par la communauté internationale en septembre 2015 à New-York, mais également la position commune africaine à Habitat III.

Mais au-delà des engagements pris à différents niveaux, l'un des défis consistera à assurer l'effectivité de la mise en œuvre par nos pays, des différentes résolutions de ce nouveau programme urbain. Comment garantir la mise en œuvre effective et le suivi inclusifs et intégrés du nouvel Agenda Urbain qui sera adopté ici à Quito ?

C'est pourquoi la question de l'opérationnalisation du suivi de la mise en œuvre du nouvel Agenda Urbain constitue une véritable préoccupation, que ce soit au niveau mondial, régional, national ou local. En effet, au regard du guide d'élaboration des rapports nationaux d'Habitat III, largement contesté car ne rendant vraiment pas compte de la mise en œuvre de l'Agenda d'Habitat 2 d'Istanbul, de celui relatif aux rapports régionaux, déconnecté des rapports nationaux, il s'avère nécessaire de trouver une bonne approche pour le suivi et

l'évaluation de la mise en œuvre de tous les engagements pris au niveau de la communauté internationale et dont la plupart sont interconnectés.

Parmi les instruments de suivi du Nouvel Agenda Urbain, il serait utile de formuler et mettre à la disposition des pays, un guide intégré de suivi et d'évaluation dudit agenda, assorti d'indicateurs intégrés permettant de renseigner globalement les progrès et défis réalisés pour l'ensemble des engagements évoqués plus haut (ODD, Agenda 2063, COP21, Rio+20, Habitat III). Des évaluations périodiques (tous les 4 ou 5 ans par exemple) pourraient ainsi être faites pour évaluer les progrès, mesurer le chemin parcouru et faire des ajustements sur les programmes initiés au niveau de chaque pays ou au niveau global et régional pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain. Attendre 20 ans pour faire une évaluation a montré qu'il y a des possibilités de perte d'informations dans le temps.

Excellences Mesdames et Messieurs,

J'émetts le vœu que l'adoption de cette nouvelle boussole que constitue le Nouvel Agenda Urbain permette à nos pays de trouver des réponses idoines à la problématique de l'avenir de l'urbanisation et de la prospérité de nos villes, avec la contribution de tous ! En effet, la prospérité des villes requiert la capacité de tous les acteurs à unir leurs efforts et à travailler en synergie pour réaliser, aux côtés des partenaires techniques et financiers, une mise en œuvre effective des choix stratégiques visant, par une prospective territoriale partagée, à éradiquer les désordres urbains et relever ainsi le défi d'une croissance maîtrisée des villes, soucieuse du respect de l'environnement, pour le bien-être de nos populations.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.